



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 À 18H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière par intérim, Fanny Grosz.

Messieurs les conseillers Ryan Young et Tom Broad sont absents.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Madame Fanny Grosz agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-358-22	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2022. Il est 18h02.

Adoptée à l'unanimité.

12-359-22	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-358-22 Ouverture de la séance

12-359-22 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11. Administration et greffe

12-360-22 Acquisition par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du lot 6 487 548 de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill)

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

12-361-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, la période de questions est ouverte à 18h02 et fermée à 18h02.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

4870

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-360-22	Acquisition par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du lot 6 487 548 de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill)
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un Programme particulier d'urbanisme (PPU) le 13 mai 2019 afin d'encadrer le développement des terrains de l'hôpital ;

ATTENDU QUE le PPU prévoit l'acquisition du lot 6 487 548, propriété de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat a été signée par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue le 26 novembre 2021 et par « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) le 9 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le prix d'achat a été fixé à 600 000 \$ et que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue convient de payer ledit montant à la signature de l'acte de vente ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

4871

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque de 600 000 \$, plus les éventuelles taxes applicables, au nom de « The Royal Institution for the Advancement of Learning » (Université McGill) ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement afin de clore la transaction ;

D'AUTORISER la trésorière à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-361-22	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Dan Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18h03.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Fanny Grosz
Greffière par intérim

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-228653 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-228652 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 1^{er} décembre 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 2 décembre 2022.

Me Paola Hawa, Maire

Fanny Grosz, Greffière par intérim

Sous réserve d'adoption